

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 19 novembre 2009, à 20 H30 sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR,
Secrétaire de séance : A. LECHATREUX

Cantine scolaire / Règlement

Le Conseil Municipal décide de modifier le règlement intérieur de fonctionnement de la cantine scolaire, à compter du 04/01/2010, à savoir :

- application d'un tarif différent en fonction de la présence de l'enfant :
 - 2 € 85 : - pour une fréquentation permanente ;
 - 2 € 95 : - pour une fréquentation non – permanente et occasionnelle ;
 - pour les enfants hors commune ;
 - pour les stagiaires (école- cantine) ;
 - 3 € 90 : - pour les enseignants
- toute absence signalée par écrit au personnel de la cantine scolaire, au moins 24 heures à l'avance, sera déduite.

Affaires scolaires / Recouvrement frais de scolarité- année scolaire 2008/2009

Pour l'année scolaire 2008/2009, les dépenses de fonctionnement pour les 94 élèves scolarisés se sont élevées à 48 291 €, soit 513 € par enfant.

Cette somme sera demandée aux communes de résidence pour participation aux frais de fonctionnement pour chacun des enfants scolarisés à Gonneville au cours de cette année scolaire.

Occupation du domaine public – Redevances 2009

Les sommes dues, au titre de l'occupation du domaine public communal, pour l'année 2009, sont d'un montant de :

- 180 €, pour ERDF, pour les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité
- 620 € 50, pour France Télécom, pour ses équipements de télécommunication en souterrain (0.343 km) et en aérien (12.850 km).
- 278 € 78, pour Manche Télécom, pour les fourreaux sous-sol contenant des câbles de fibres optiques d'une longueur totale de 2 617 m

Achat remorque communale

- Après étude des devis pour le remplacement de la remorque communale usagée, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise MOTIN, de Valognes, pour un coût de 14 300 € HT (13- pour, 1- abstention, 1- contre) ;
- Budget/ Délibération modificative n° 07 : Afin de régler cette dépense, le Conseil Municipal décide d'ouvrir un crédit supplémentaire de 20 000 € sur l'article 21571, matériel roulant, par prélèvement sur l'article 2111, terrains, du budget 2009 (14 voix pour, 1 voix contre).

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

Monsieur Le Maire fait savoir que, lors d'une révision totale du P.L.U, devront pris en considération :

- les infrastructures scolaires et routières, les terrains équipés en énergie électrique, les terrains aptes à recevoir un assainissement individuel ou collectif;
- le Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Cherbourg, qui doit être associé de plein droit à toute révision.

Tableau de classement des chemins communaux

Le Conseil Municipal décide de porter le chemin de l'Epinau, d'une longueur de 50 m, dans le tableau de classement des chemins ruraux.

La longueur totale des chemins communaux est ainsi de 26 978 m.

Activité commerciale

Le Conseil Municipal se déclare ne pas être intéressé par la reprise du fonds de commerce du « Bar du Château » dans les conditions proposées par le propriétaire.

Informations et interventions diverses

- Les élections régionales auront lieu les 14 et 21 mars 2010.
- Syndicat d'Alimentation en Eau Potable : les travaux de rénovation du Moulin des Corvées, sur la commune de Gonneville, sont en cours.

- Urbanisme : 2 demandes de certificat d'urbanisme ont été déposées en mairie depuis le 15/10/2009.
- Eglise : La porte de la sacristie a été remplacée.
- Conseil d'école du 22/10/2009 : Le dossier de « l'école numérique rurale » ayant été accepté par le Ministère de l'Education Nationale, l'école a été dotée de matériel informatique d'une valeur de 12 200 € 97 TTC fourni par la société DALTONER de Cherbourg.
Cette opération est subventionnée à 80 % du montant HT par l'Education Nationale.
- Un premier exercice de sécurité incendie a eu lieu au mois de septembre. Cette opération sera reconduite ultérieurement.
- Cantine scolaire : un abri pour l'entrepôt des légumes sera construit en début d'année 2010.
- Un défibrillateur a été installé à l'entrée de l'école maternelle
- Générosités : Le Conseil Municipal accepte l'encaissement d'un don de 20 € et remercie le généreux donateur.
- La commission « personnel communal » se réunira le mardi 1^{er} décembre 2009, à 18 H30.
- Téléthon 2009 : préparation des manifestations des 4 et 5 décembre 2009.

Le secrétaire de séance :

A. LECHATREUX

Pour extrait conforme, le 21/12/2009

Le Maire :

L. DUFOUR